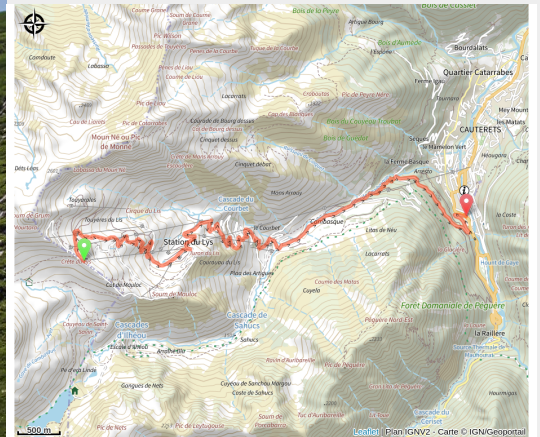


La descente du Lys

Cauterets



Sensations fortes garanties pour 1500 m de dénivelé de descente !

Dévalés les pistes dans une ambiance 100 % montagne, au cœur de la station de ski hivernale, aménagée en été pour le VTT. Une magnifique descente dans un cadre pyrénéen exceptionnel.

Infos pratiques

Pratique : Enduro

Durée : 2 h

Longueur : 9.4 km

Dénivelé positif : 21 m

Difficulté : Difficile

Type : Enduro (Parcours descendant)

Thèmes : Point de vue et paysages

Itinéraire

Départ : Cauterets - Station du Lys

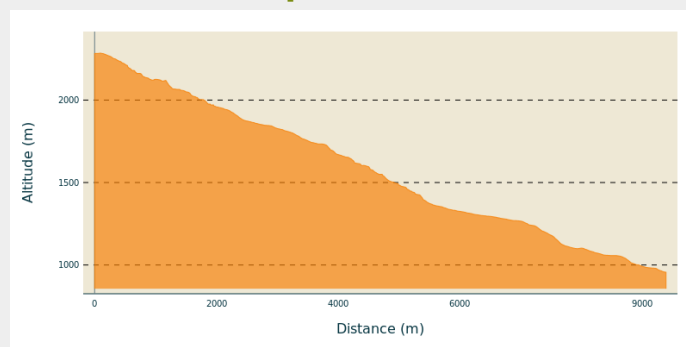
Arrivée : Village de Cauterets

Balisage : ▶ VTT

Communes : 1. Estaing

2. Cauterets

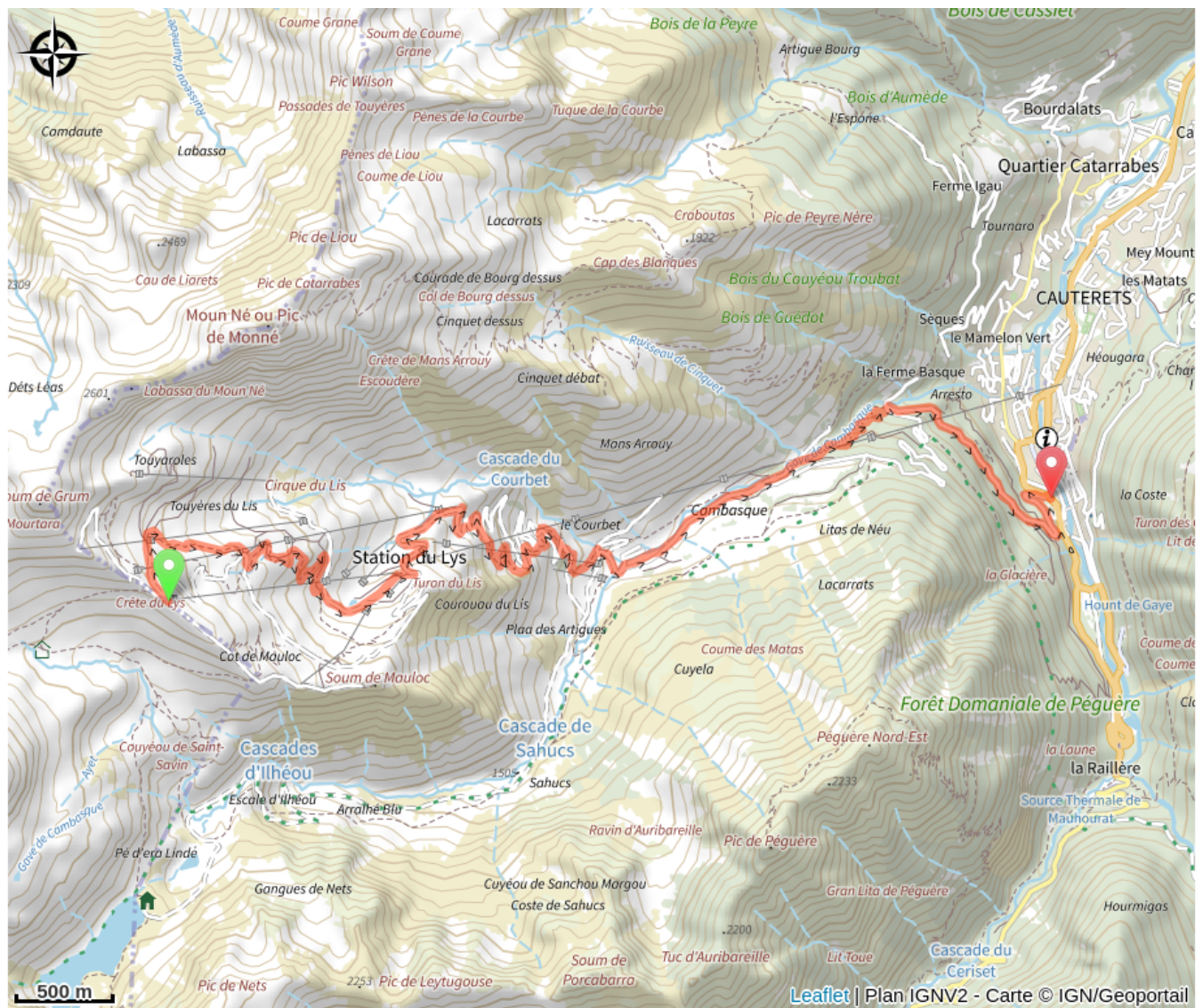
Profil altimétrique



Altitude min 956 m Altitude max 2285 m

Une descente plutôt réservée aux bikers aguerris. Depuis les crêtes du Lys, jusqu'au village de Cauterets, avec près de 1500 m de dénivelé de descente, sur un parcours long de 13 km. Le Bike Park et ses modules vous permettront de vous régaler!

Sur votre route...



Toutes les informations pratiques

Comment venir ?

Accès routier

Le village de Cauterets est accessible en 40 min depuis Lourdes et 30 min depuis Argelès-Gazost. La télécabine est accessible uniquement en juillet-août depuis le village, elle vous permettra d'accéder au site du Bike Park de Cauterets.

Parking conseillé

Parking de l'ancienne gare

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Coeur du Parc national des Pyrénées

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : Parc national des Pyrénées : [Contact](#)

Un Parc national est un territoire reconnu comme exceptionnel par la richesse de sa biodiversité, la qualité de ses paysages et de son patrimoine culturel.

Le **cœur du Parc** est une zone bénéficiant d'un statut de protection réglementaire : [Réglementation du Parc national des Pyrénées](#)

Le [décret](#) instaure une réglementation spécifique de la zone cœur ; **la plupart des activités humaines qui pourraient nuire à la conservation des patrimoines y sont ainsi soumises à autorisation ou interdites.**

Les activités de nature peuvent être :

- autorisées (si elles ne nécessitent pas des aménagements spécifiques ou ne se pratiquent pas sur des zones sensibles) : randonnée pédestre, randonnée à ski ou en raquette, escalade, spéléologie ...
- soumises à autorisation afin de limiter les aménagements ou les dérangements : survols à moins de 1000 mètre, équipement de voies d'escalade ...
- interdites : chasse, feu, chien, vélo ...

Au-delà de la réglementation, le Parc national des Pyrénées souhaite définir en concertation avec les acteurs locaux des règles de bonne pratique pour la conciliation des activités et de la protection des patrimoines.

La zone cœur est délimitée par une signalétique de carrés sur lesquels figure une tête d'Isard rouge sur fond blanc. A noter que la direction des cornes indique la zone cœur.

Lieux de renseignement

Office de Tourisme de Cauterets
Place Maréchal Foch, 65110 CAUTERETS
infos@cauterets.com
Tel : +33 (0)5 62 92 50 50
<http://www.cauterets.com>

